

**Monsieur le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, Chef du DEFR,
Schwanengasse 2, 3003 Berne**

Prise de position dans le cadre de la procédure de consultation sur le projet de Loi fédérale sur la coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation (Loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation, LCESF)

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Vous nous avez adressé un courrier le 25 juin 2015 par lequel vous nous soumettez, dans le cadre d'une procédure de consultation, un projet de loi sur la coopération entre la Confédération et les cantons dans l'espace suisse de formation pour prise de position. Nous vous remercions de nous consulter à son sujet.

Le canton de Neuchâtel salue l'idée de conclure une convention de coopération qui servira de base à la Confédération et aux cantons pour réaliser des projets concrets de coopération en matière de formation dans le cadre d'un programme de travail commun. Cette idée est tout à fait louable dans la mesure où le respect des compétences constitutionnelles de la Confédération et des cantons est sauvegardé.

Ainsi, nous soutenons donc la création d'une direction de processus commune et paritaire qui portera la responsabilité de la mise en œuvre des projets de coopération au sens du projet de la LCESF. Il s'agira ainsi d'impliquer de manière appropriée les acteurs fédéraux et cantonaux concernés dans la réalisation des différents projets.

Nous relevons aussi que les conditions cadres de la participation financière de la Confédération aux projets communs seront définies dans les principes de l'organisation de la coopération. Nous formulons le souhait - *ceteris paribus* - que les dépenses futures pour les cantons ne soit pas supérieures aux dépenses actuelles y relatives.

Finalement, le canton de Neuchâtel soutient largement une initiative qui vise à favoriser davantage encore la qualité et la perméabilité de l'espace suisse de formation et à poursuivre l'effort tendant à mettre en place une politique de la formation cohérente et objective.

Veillez recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 14 octobre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND